

AIDE contrat spéciaux - contrat de mandat

Par **Cam1212**, le **24/04/2015 à 19:49**

[s]Bonsoir à tous,[/s]

Quelqu'un pourrait il m'éclairer sur l'action l'action du mandant contre le mandataire substitué (1994 al 2) dans le cadre d'un contrat de mandat ?

Lors de ma séance de TD, ma chargé de TD nous a en effet indiquée que cette action directe du mandant c/ le mandataire substitué était **parfaite** (*selon la jurisprudence*), la doctrine elle considérait pourtant qu'il s'agissait d'une **action imparfaite**.

Problème, il semblerait que je sois la seule de mon TD à avoir noté que cette action est parfaite selon la jurisprudence et malgré de diverses recherches (notes, bouquins etc ...) je ne trouve pas de fondement à cette action directe "parfaite" ?

quelqu'un pourrait il m'éclairer pour savoir si c'est moi qui est mal prise la nature de cette action et qu'il s'agit d'une erreur ?

Je vous remercie par avance [smile4]

Par **oué**, le **17/10/2017 à 12:13**

L'action est imparfaite depuis un revirement de jurisprudence de la chmabre commerciale du 3 décembre 2002

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/10/2017 à 12:53**

Bonjour

Merci pour votre réponse. Cela dit je teins à préciser que le sujet date de 2015.
Mais c'est quand même d'avoir voulu répondre.